



**Conseil Municipal du  
29 Mars 2018**

## **Synthèse des principales délibérations**

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Francis GIRAULT. Patrick LANTRES. Magali BOUDAUD. Mireille MARCHAND. Guy DAVIGNON. Yannick METHIVIER. Abdelouahed ROCHDI. Jean-Michel DESFORGES. Nathalie RENE. Guy JEAUD. Christophe MARTIN-TEDDE. Sophie DAGUISE. Serge BIANOR. Virginie PERRINE-HAPPE. . Dany LAGRANDEMAISON. Giuseppe BISCEGLIE. Joël BIZARD. Evelyne VULLIERME. Martine SIMONET. Jean-Philippe BOURRAS. Karine DANGREAU. Valérie DESCHAMPS. Anne IMBERT-BOSSARD. Frédéric JOUBERT. Pascal JOUBERT. Anne-Sophie LAINTANG SAGET-PETRIS. Pascal SANSQUET. Thierry SAUVAGET. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés (pouvoirs) :

Geneviève BOUHET donne pouvoir à Francis GIRAULT  
Marie-Thérèse BENNEJEAN donne pouvoir à Serge BIANOR  
Françoise DEGAND donne pouvoir à Jérôme NEVEUX

Brigitte GIROFLIER, excusée  
Dominique CHAPELET, excusé  
Céverine CLEMENT, excusée  
Thierry PFHOL, excusé  
Delphine CLEMENT, excusée  
Alexandre MILLET, excusé  
Frédéric CHAVANEL, excusé  
Christelle PASQUIER, excusée

### **AFFAIRES SPÉCIFIQUES**

#### **I – FINANCES**

**I/A – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport).**

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire son Président pour l'adoption du compte administratif 2017 de la Commune et des ces budgets annexes.

Monsieur le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine ce compte administratif et en débat, cependant, il doit se retirer au moment du vote.

Le Président élu propose alors à l'Assemblée Délibérante d'adopter le compte administratif de la commune et de ces budgets annexes de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Annexes : CA2017.pdf

**Décision : adopté à l'unanimité.** Le compte administratif du budget principal fait apparaître un solde excédentaire de près de 780K€ en fonctionnement avec un budget de dépenses à un peu de 9 millions d'€. Quant aux investissements 2017 c'est un peu plus de 1,4 millions d'euros qui ont été dépensés pour réalisés les différents travaux sur la commune.

**I/B – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport).**

L'Assemblée Délibérante est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives au budget de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2017, a été réalisée par la Trésorière en poste à SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Il est précisé que la Trésorière a transmis à la Commune ses comptes de gestion relatifs au budget principal et aux budgets annexes, dans les délais impartis pour ce faire.

Aussi, considérant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget principal de la Commune et des budgets annexes et des comptes de gestion de la Trésorière, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion.

**Décision : adopté à l'unanimité.**

**I/C – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport)**

Après avoir débattu des comptes administratifs du budget principal de la Commune et des ces budgets annexes pour 2017, il est suggéré à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement de chaque budget dudit exercice.

*Annexe A - Fiches d'affectation de résultat de fonctionnement*

**Décision : adopté à l'unanimité.**

**I/D – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport) pour l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal ayant été entendu le 15 mars 2018, au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de l'article L 2312-1 2ème alinéa du CGCT, il est proposé d'adopter le budget principal de la Commune et les budgets annexes Eau, Assainissement, Opérations immobilières, Vie économique, ZAC des Grands Champs, Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport, de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Il est précisé que le budget de l'exercice 2018 a été établi et sera voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Annexes : BP2018.pdf

**Décision : adopté à l'unanimité.** C'est un peu plus de 2M€ d'investissements qui seront consacrés cette année à la création d'un nouvel accueil de loisirs, aux établissements scolaires, aux équipements sportifs ou à la qualité de vie (aménagement centre bourg de Marigny, entrée de Ville route de Neuville)...

Les dépenses de fonctionnement sont stables à hauteur de 8,9M d'€ avec une priorité sur l'éducation représentant 22% du budget et la qualité de vie (espaces verts, services techniques...) 26%.

**I / E – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2018**

Pour faire suite au débat sur les orientations budgétaires, ayant eu lieu le 15 mars 2018 en séance du Conseil Municipal, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer les taux de la taxe

d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, comme ci-après :

	Taux harmonisé 2018 (Moyenne pondérée des deux anciennes communes)	Lissage	Fraction départementale transférée à Grand Poitiers	Taux communal cible
<b>Taxe d'Habitation</b>	20.08%	12 ans	7.67%	12.42%
<b>Foncier bâti</b>	15.25%	-	-	15.25%
<b>Foncier non bâti</b>	47.44%	-	7.67%	29.34%

\*Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties sera diminué dans les mêmes proportions que la variation du taux de la taxe d'habitation en vertu de la règle de lien entre ces deux taux.

**Décision** : adopté à l'unanimité. L'assemblée vote pour une stabilité des taux dont la phase de lissage, se poursuit jusqu'en 2029 pour aboutir à des taux homogènes sur l'ensemble du territoire communal Jaunay-Marigny.

### **I/ F - VOTE DES TARIFS DU SERVICE EAU POUR L'ANNEE 2018 (M JOLIVET)**

CONSIDERANT qu'en égard au résultat d'exploitation du service de l'eau il est nécessaire d'augmenter les tarifs de 4%, de ce service public à caractère industriel et commercial, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2018 :

#### **1. Abonnement :**

calibre	Tarifs 2018
12/20	42,85 €HT/m3
25+D5	44,40 €HT/m3
30	60,46 €HT/m3
40	95,65 €HT/m3
50/60	214,18 €HT/m3
80	356,00 €HT/m3
100	507,95 €HT/m3

#### **2. Tarifs des consommations hors PRE**

Prix au M <sup>3</sup>	Tarifs 2018
Tranche 1 < 2 500 M3	<b>0,815</b> €HT/m3
Tranche 2 > 2 500 M3	<b>1,222</b> €HT/m3
Taxe sur la Préservation des Ressources en Eau	<b>0,052</b> €HT/m3

#### **3. Eau industrielle**

Prix au M <sup>3</sup>	Tarifs 2018
PRE en SUS	0,129€HT/m3

**Décision** : adopté à la majorité.

### **I/ G - VOTE DES TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2018**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2018 :

**1. Tarifs des consommations :**

	Prix au M <sup>3</sup>	Tarifs 2018
<b>Secteur Jaunay-Clan</b>	Redevance < 2500 M3	1,158€HT/m3
	Redevance > 2500 M3	1,244€HT/m3
	Participation raccordement au réseau collectif (construction neuve)	2 300 €
	Participation raccordement au réseau collectif (construction déjà existante)	460€
<b>Secteur Marigny- rizay</b>	Redevance	1,061€HT/m3
	Participation raccordement au réseau collectif (construction neuve)	2 300€
	Participation raccordement au réseau collectif (construction déjà existante)	460€

**2. Abonnement :**

	Tarifs 2018
Secteur Jaunay-Clan :	47,74 € / an
Secteur Marigny-Brizay :	82,94 € / an

**Décision : adopté à l'unanimité.** L'assemblée délibère sur une augmentation de 3% des tarifs compte tenu du programme d'investissement 2018 concernant notamment les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable, l'effacement de la lagune de Saint Léger La Pallu et la connexion au réseau d'assainissement de Jaunay, la viabilisation de parcelles à bâtir dans les villages.

**I-H – INSTITUTION DE LA PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a réformé en profondeur la fiscalité de l'urbanisme avec la mise en place de la taxe d'aménagement et la suppression de nombreuses taxes. Parmi les taxes supprimées, il y a la participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui abonde le budget annexe de l'assainissement. Cette dernière devait disparaître au 1er juillet 2015 sous réserve du respect de certaines conditions. La loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 est venue anticiper la disparition de cette PRE au 1er juillet 2012 et a ouvert la possibilité aux collectivités de mettre en place une nouvelle participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC). Son adoption n'est pas obligatoire et est laissée à l'appréciation de chaque collectivité.

Afin d'uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire communal, il est proposé au conseil municipal de donner un accord de principe sur l'institution d'une participation au raccordement à l'assainissement collectif.

Compte tenu des spécificités à prendre en compte, il est proposé que la commission urbanisme travaille sur une grille de tarifs en vue du prochain conseil.

**Décision : adopté à l'unanimité.**

**I/I – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES VIE ECONOMIQUE ET ZAC DES GRANDS CHAMPS (M.GIRAULT)**

Conformément à l'article L 2241-1-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et des budgets annexes pour 2017.

Annexe B

**Décision : adopté à l'unanimité.**

### **I/ J - VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 (M. METHIVIER)**

La commission « Vie Associative » réuni le 28 février dernier a étudié les demandes de subventions déposées par les associations de Jaunay-Marigny.

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer sur la proposition ci-jointe en annexe. »

Annexe C

**Décision : adopté à l'unanimité.**

## **II – URBANISME AFFAIRES FONCIERES**

### **II/A - PROJET VENTE ZAC**

#### **Secteur B :**

- **Lot n°16** d'une superficie de **880m<sup>2</sup>** à **Monsieur METAIS Franck et Madame ZOUNGRANA Habibou, épouse METAIS.**

Les acquéreurs répondant au critère « jeunes ménages », il est proposé de consentir à cette vente moyennant le prix de **75 240 € TVA sur la marge incluse** ; ce prix comprend l'abattement de 5% sur le montant de la cession au titre du dispositif communal d'aide à l'accession des « jeunes ménages ».

- **Lot n°24** d'une superficie de **994m<sup>2</sup>** à **Monsieur NIVERT Stéphane et Madame PROUST Karine.**

Les acquéreurs répondant au critère « jeunes ménages », il est proposé de consentir à cette vente moyennant le prix de **84 902 € TVA sur la marge incluse** ; ce prix comprend l'abattement de 5% sur le montant de la cession au titre du dispositif communal d'aide à l'accession des « jeunes ménages ».

Il est précisé que le service France Domaine consulté pour cette transaction a remis son estimation en date du 06 09 2017 ;

#### **Secteur D4 :**

- La commune a précédemment validé la vente du lot 35 représentant une surface de 1 285 m<sup>2</sup> à Monsieur LOUIS-SIDNEY Stéphan et Madame LOUIS-SIDNEY SCIRE Laurène.

Il a été convenu d'un commun accord avec Monsieur et Madame LOUIS SIDNEY et l'acquéreur du lot 34 que ce dernier fasse l'acquisition de l'intégralité de la l'allée desservant les lots 34 et 35.

Il est donc proposé de vendre à Monsieur LOUIS-SIDNEY Stéphan et Madame LOUIS-SIDNEY SCIRE Laurène le lot 35 déduction faite de la surface de l'allée qui reviendra au lot 34.

**Lot n°35 à vendre à Monsieur LOUIS-SIDNEY Stéphan et Madame LOUIS-SIDNEY SCIRE Laurène représente donc désormais une superficie de 1 145 m<sup>2</sup> moyennant un prix de vente identique, à savoir 75 525 € TVA sur la marge incluse.**

Il est précisé que le service France Domaine consulté pour cette transaction a remis son estimation en date du 20 03 2018 ;

- **Lot n°34** (non viabilisé) d'une superficie de **2147m<sup>2</sup>** et le reliquat de **140m<sup>2</sup>** du **lot 35** (pour création d'une voie commune) à **la SARL CASTELBAT.**

Il est proposé de consentir cette vente moyennant le prix de 62 206.40 € TVA sur la marge incluse.

Cet îlot formé permettra la création de 3 logements individuels de type 4 pour de l'accèsion et/ou de la location. Les voies d'accès, réseaux et espaces publics créés dans le cadre cette opération seront rétrocédés à la collectivité après réception.

### Ilot D1 :

- **Vente de l'îlot D1 à Habitat de la Vienne, superficie 3731m<sup>2</sup>**  
Le projet prévoit un immeuble collectif en R+2, comportant un maximum de 16 logements et 3 logements individuels.  
Pour le collectif, les typologies seraient des types 2 et 3, leur répartition restant à définir, et pour les logements individuels, des types 3.  
Le financement des logements sera réparti ainsi : 70% en PLUS et 30% en PLAI.

Il est précisé que le service France Domaine a estimé en date du 20 mars 2018 cette parcelle à la somme de 224 000 € HT.

Considérant le manque de logements sociaux sur le territoire communal et en particulier le manque de logements très sociaux,  
Considérant la typologie de logements sociaux proposée par l'acquéreur qui correspond à des logements à caractère très social,  
Considérant les difficultés que connaissent les bailleurs sociaux dans le financement de leur programme en raison, notamment, de la dernière loi de finance qui leur impose de compenser la baisse des APL par une baisse de leurs loyers mais également en raison de la majoration du taux de TVA de 5.5% à 10%,

Afin de soutenir la production de logements très sociaux il est proposé de consentir un abaissement significatif du prix de vente et de fixer le prix de ce terrain à 100 000 Euros TVA sur la marge incluse.

**Décision : adopté à l'unanimité.**

### **II/B - DENOMINATION ET NUMEROTAGE DE L'ALLEE DES TOURTERELLES (M. BIZARD)**

En raison d'une modification de la configuration de l'allée des Tourterelles, il est proposé d'apporter une précision sur sa dénomination et le numérotage de voirie à affecter aux propriétés desservies.

**Décision : adopté à l'unanimité.**



## **II/C - DENOMINATION ET NUMEROTAGE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA ZAC DES GRANDS CHAMPS.**

Il est proposé de se prononcer sur la proposition de dénomination et le numérotage de voirie à affecter à la zone d'activités de la ZAC des Grands Champ.

**Décision : adopté à l'unanimité.** L'assemblée décide de nommer la rue qui dessert le site d'activités de la Grand'Raise (en face d'Intermarché) : rue Sophie GERMAIN. Sophie Germain (1776-1831) est une mathématicienne, physicienne et philosophe française. Elle est connue pour le théorème d'arithmétique qui porte son nom.

**BUDGET COMMUNE**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 778 723,80 €
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 1 517 394,17 €
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> <i>Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)</i>	2 296 117,97 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017</b>		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 837 068,59 €
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2016</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 63 498,38 €
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement - restes à réaliser dépenses Excédent de financement - restes à réaliser recettes	- 260 190,32 € + 83 897,80 €
G	<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	- 1 076 859,49 €
C	<b>AFFECTATION = H + I</b>	2 296 117,97 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	1 016 859,49 €
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	1 279 258,48 €
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	0,00 €

-900 566,97 €



**BUDGET EAU**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 4 769,83
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 8 513,51
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	<b>-13 283,34</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 36 017,93
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 61 341,61
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	- 6 080,00
G	<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	<b>+ -25 323,68</b>
C	<b>AFFECTATION = H + I</b>	<b>0,00</b>
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	<b>-13 283,34</b>

-25 323,68

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017</b>		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 260,39
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 59 865,43
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	<b>60 125,82</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017</b>		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- <b>-18 908,25</b>
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 55 968,10
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	- <b>-24 724,00</b> + 74 789,00
G	<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	+ <b>87 124,85</b>
<b>C AFFECTATION = H + I</b>		<b>60 125,82</b>
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	60 125,82
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	0,00

37 059,85

**BUDGET VIE ECONOMIQUE**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 328 895,61
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- -136 518,73
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	192 376,88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- -59 957,27
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 151 097,30
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	- -8 000,00 +
G	<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	+ 83 140,03
AFFECTATION = H + I		
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	192 376,88
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	

91 140,03

**BUDGET OPERATIONS IMMOBILIERES**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 253 631,09
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 273 331,74
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	+ 526 962,83
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 198 180,42
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- -20 120,43
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	- +
G	<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	+ 178 059,99
<b>C AFFECTATION = H + I</b>		<b>526 962,83 €</b>
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	150 000,00 €
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	376 962,83 €
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	0,00 €

178 059,99

**BUDGET ZAC DES GRANDS CHAMPS**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 710 667,23
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 3 480 447,74
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	+ 2 769 780,51
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 1 248 715,46
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 3 683 075,36
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	+
G	<b>BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	-2 434 359,90
AFFECTATION = H + I		
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	2 769 780,51
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	

**BUDGET ECO QUARTIER**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017		
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 30 440,00 €
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 209 362,22 €
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	+ 239 802,22 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017</b>		
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- -350 245,07 €
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- -171 937,84 €
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	
G	<b>ARTICLE 001 BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	- -522 182,91 €
<b>AFFECTATION = H + I</b>		
C		239 802,22 €
H	1°) Affectation en Réserves, Recettes d'Investissement Article 1068	
I	2°) Report en section d'exploitation, Recettes Article 002	239 802,22 €
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>	

**BUDGET TRANSPORT**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017			
A	<b>Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+	1 977,11
B	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 002 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+	7 482,56
C	<b>RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b> Si C est négatif, report du déficit à la ligne 002 ci-dessous (J)	+	<b>9 459,67</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017			
D	<b>Solde d'exécution 2017</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+	16 203,06
E	<b>Résultats antérieurs reportés :</b> <i>Ligne 001 du compte administratif 2017</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	-	<b>-1 506,63</b>
F	<b>Solde des restes à réaliser 2017</b> Besoin de financement Excédent de financement	+	
G	<b>ARTICLE 001 BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F</b>	+	<b>14 696,43</b>
C	<b>AFFECTATION = H + I</b>		<b>9 460,27 €</b>
H	1°) Affectation en Réserves, <u>Recettes d'Investissement Article 1068</u>		
I	2°) Report en section d'exploitation, <u>Recettes Article 002</u>		9 460,27 €
J	<b>DEFICIT REPORTE en Fonctionnement, Dépenses Article 002</b>		



## BILAN 2017 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

### I. ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2017

#### 1. Budget Principal

Designation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Surface	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité du cédant	Montant (BUDGET TTC)	Affectation
Terres de la Bonne	Parigny	CD 253 - 254 - 257 - 258	243 m <sup>2</sup>	11 avril 2017	205 / 2016 26 décembre 2016	/	M. Anthony GIRAUD M <sup>me</sup> Karine RONDEAU	1 000,00 €	
Les Marais de Parigny	Parigny	AH 190	3859 m <sup>2</sup>	6 juillet 2017	178 / 2016 8 novembre 2016	/	La Breme Poitevine	1,00 €	
Les Marais de Parigny	Parigny	AH 15	643 m <sup>2</sup>	10 août 2017	141 / 2016 22 septembre 2016	/	M <sup>me</sup> Ginette TERRASSON M <sup>me</sup> Béatrice BUSSEAU M. Freddy BUSSEAU M. Laurent BUSSEAU	1 286,00 €	
Parcelles à usage de voirie et espaces verts	lotissement "Les Hauts de Clan"	BN 250 - BN 251	1942 m <sup>2</sup>	24 novembre 2017	89 / 2016 9 juin 2016	/	Sté CASTELBAT	1,00 €	
Terrain + garage	Lieu dit "le Bourg" à Mairigny	B 1339 - B 1328 - B 1331	401 m <sup>2</sup>				M. Jean-Paul BAUD	5 182,64 €	Echange
Terrain	Rue de la Renaissance	BP 346	6040 m <sup>2</sup>	11 octobre 2017				130 800,00 €	
								<b>138 270,64 €</b>	

#### 2. Budgets Annexes

Néant

### II. ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2017

#### 1. Budget Principal

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession (BUDGET TTC)	+ ou - Value

#### 2. Budgets Annexes

##### a. Vie Economique

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession (BUDGET HT)	+ ou - Value
Terrain	Zone d'activités économique Chalembert 2	ZX 469 A 518	29 décembre 2017	216 / 2016 20 décembre 2016	/	SCI ANDROMEDE	412 148,00 €	





PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2018	
Associations	Décisions de la commission
ACM (Vélo)	800,00 €
ASSCV	- €
ARCHERS DE LA VALLEE DU CLAIN	672,00 €
CAVALEURS DU CLAIN	270,00 €
CLUB NAUTIQUE	1 950,00 €
C.O.C.F	970,00 €
CYCLO CLUB	250,00 €
ESCRIME	320,00 €
ET VIE DANSE TWIRLING	1 200,00 €
G.J.F.V.	220,00 €
GIM	600,00 €
GYM BIEN ÊTRE	270,00 €
GYM VOLONTAIRE	800,00 €
JUDO CLUB	2 300,00 €
KARATE CLUB	500,00 €
LES RUNNEURS DES VIGNES	300,00 €
PECHE DU PLAN D'EAU DE CLAIN	300,00 €
PETANQUE	270,00 €
PLUS LEGER QUE L'AIR	300,00 €
RABATS L'AIGUAIL	250,00 €
TENNIS CLUB	4 335,00 €
TENNIS DE TABLE	2 475,00 €
TIM (Tennis Igny-Marin)	- €
U.S.J.C. (Foot )	4 500,00 €
USMSL (Foot)	2 300,00 €
ValVert HAND BALL	6 000,00 €
ANIMATION CULTURELLE DU PRIEURÉ	220,00 €
ARTS ET MECENATS	220,00 €
ART'SHOW	270,00 €
ATELIER D'ARTS PLASTIQUES	540,00 €
CHŒUR D'HOMMES DU HAUT-POITOU	220,00 €
CREATIV'ID	330,00 €
CYCLEUM	270,00 €
DANSE ENSEMBLE	- €
DELTA FM	- €
DES COURS AUX JARDINS	650,00 €
ECOLE DE MUSIQUE Du VVC	5 150,00 €
FERROVIAIRE MODELISME	300,00 €
FUTURODANSES	320,00 €
GELNACUM	300,00 €
J.M.F	220,00 €
LADY DOIGTS	220,00 €
L'INTENTION ET LE GESTE	- €
L'ŒIL DU CLAIN	300,00 €
LE PETIT THEATRE DE MARIGNY	350,00 €
LES AMIS DE LA PALLU	500,00 €
MAGIC DANCE	1 515,00 €
MINI-MARINE	- €
RADIOAMATEURS	270,00 €
R.E.C DANSE	1 470,00 €
WHY'NOTE	270,00 €
APE DE CHINCE	220,00 €
APE LA MENINGERIE / JACQUES PRE-VERT	270,00 €
APE DE PARIGNY	220,00 €
APE PAUL ELUARD	270,00 €
APE RENE BUREAU	270,00 €
APE RENE CASSIN	270,00 €
APE SACRE COEUR	- €
Coopérative scolaire Ecole René Bureau	- €
S.Sportive St Eupéry	- €
BEAUVALLÉE	220,00 €
LA PATTE D'OIE	220,00 €
LOUNEUIL AMITIE	220,00 €
PARIGNY VIT L'ÂGE	220,00 €
ACCA JC	220,00 €
ACCA MB	300,00 €
CONFRERIE DES TIRE-DOUZILS EN HAUT-POITOU	270,00 €
COMITE DES FETES JV	- €
COMITE DES FETES MB	2 200,00 €
COMITE DE JUMELAGE	7 000,00 €
CLUB DE L'ÂGE D'OR	320,00 €
COF (Foire aux vins)	8 500,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	- €
F.N.A.C.A	320,00 €
Souvenir Français	320,00 €
U.F.V.G.A.C	285,00 €
UNC AFN	- €
ADMR JC	- €
ADMR MB	220,00 €
Conseiller de justice	- €
DONNEURS DE SANG JC	- €
BENEVOLES	500,00 €
DONNEURS DE SANG MB	- €
BENEVOLES	- €
ECLAT	- €
ECO-PANIER	- €
FAVEC	- €
G.C.I.A.	1 800,00 €
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA VIENNE (GDSA)	- €
LES AMIS DU FOYER	- €
REACTIONS T.G.V.	- €
SECOURS CATHOLIQUE	- €
<b>TOTAL</b>	<b>70 712,00 €</b>